



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 28 FEV. 2023

OBJET : SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Vu le procès-verbal et la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 2 février 2023

Monsieur le Président expose qu'en date du 9 novembre 2022, une consultation en procédure formalisée a été lancée en vue de la conclusion du marché de prestations de nettoyage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la CCPC.

L'avis de publicité a été publié sur le profil acheteur de la CCPC, sur le Dauphiné libéré, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 75 000 € HT.

Monsieur le Président indique que la date limite de réception des offres était fixée au 12 décembre 2022 à 12h00.

Quatre offres ont été remises et aucune n'a été jugée irrecevable, irrégulière ou inacceptable.

Après avoir procédé à l'analyse des offres au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie en date du 2 février 2023, a décidé d'attribuer le marché, objet de la présente, à l'entreprise DECARROZ ASSAINISSEMENT (RTE DES CHAPELLES - 74410 SAINT JORIOZ).

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le lot 1 et le lot 2 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de nettoyage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la CCPC
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant estimatif initial du marché

Le secrétaire de séance
Jean PALLUD

Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le :

28 FEV. 2023